

Bourse Initiatives Jeunes- Permis citoyen

Convention d'engagement

Entre,

La structure.....,

Domiciliée :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Représentée par

.....

N°de Siret

Ci-après dénommée « L'association », d'une part,

Et

M, Mme, Mlle

.....

Né(e) le.....

à

Demeurant :

.....
.....
.....
.....

Tel :.....

Mail :.....

Ci-après dénommé(e) « le bénévole », d'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais a décidé d'encourager les jeunes à s'engager bénévolement dans le monde associatif. En contre partie, il les aide à financer leur permis de conduire.

Cette convention individuelle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de son dispositif Bourse Initiatives Jeunes-Permis citoyen accessible aux jeunes de 17 à 25 ans résidant dans le Pas-de-Calais.

La nature de l'engagement que le bénéficiaire effectuera, devra être préalablement acceptée par les Services du Conseil départemental pour ouvrir droit à la bourse.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : Engagements de l'Association

L'association s'engage à confier au bénévole les responsabilités, missions et activité suivantes :

.....
.....
.....
.....

L'association accueillera le bénéficiaire pour une durée de 35heures dans les 3 mois suivant la signature de la présente convention, conformément au planning établi avec lui : *indiquer les dates de début et de fin, le lieu, et les horaires de présence*

.....
.....
.....
.....

L'association s'engage à couvrir par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subis par le bénévole dans le cadre de ses activités.

L'association s'engage à faire un point régulier avec le bénévole sur ses activités, sur ce que lui apporte son engagement notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences.

A la fin de la période concernée, l'association devra remplir l'attestation de fin de mission du bénéficiaire.

ARTICLE 2: Les engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire devra effectuer ses 35 heures de bénévolat en respectant l'éthique, le fonctionnement et le règlement intérieur de l'association. Il respectera les obligations de réserve tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Il s'engage à s'impliquer dans les missions et activités confiées décrites à l'article et à ne pas intervenir dans un autre champ d'activités.

Il respectera les horaires et disponibilités convenues. En cas d'impossibilité, il s'engage à prévenir le responsable désigné par l'association.

Le bénéficiaire doit être couvert par une police d'assurance responsabilité civile.

Article 3 : Dispositions générales

Les signataires s'engagent à veiller au respect de la présente convention d'engagement.

L'association ou le bénéficiaire pourront à tout moment décider de la fin de leur collaboration mais, dans la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable. Ils s'engagent à en informer sans délai le Conseil départemental.

Les signataires s'engagent à veiller au respect de la présente charte d'engagement.

Fait en trois exemplaires originaux (un pour le bénéficiaire, un pour l'organisme d'accueil, un pour le Département du Pas-de-Calais).

Fait à _____, le _____

**Le représentant légal
de l'association
(Nom prénom)
Signature et cachet obligatoire**

**Le bénéficiaire
Signature**